



Rapport d'enquête simplifié

**ABORDAGE ENTRE LES NAVIRES DE PLAISANCE
DE TYPE SEMI-RIGIDE *NIDAGAS III* ET *LA PELLE ADMIRAL 2*
LE 23 AOÛT 2013 EN RADE DE MARSEILLE**

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

Rapport publié : février 2014

ABORDAGE ENTRE LES NAVIRES DE PLAISANCE DE TYPE SEMI-RIGIDE *NIDAGAS III* ET *LA PELLE ADMIRAL 2* LE 23 AOUT 2013 EN RADE DE MARSEILLE

LES NAVIRES ET LES ÉQUIPAGES

NIDAGAS III:



Navire de plaisance de type semi-rigide « Tempest » 770 de marque « Cantieri Capelli », immatriculé : MA E23919.

Caractéristiques principales :

Longueur hors-tout : 7,7 m ;
Largeur : 2,92 m ;
Catégorie de conception : B ;
Propulsion : un moteur HB de 250 Ch (184 kW) ;
Puissance autorisée : 184 kW ;
Nombre de personnes autorisées : 24 ;
Propriétaire : particulier.

Huit personnes se trouvent à bord dont le copropriétaire du navire, détenteur du permis côtier depuis le 10 juillet 1992, qui pilote le navire. Il est âgé de 52 ans.

LA PELLE ADMIRAL 2:



Navire de plaisance de type semi rigide « Lomac Nautica 580 », immatriculé : MA D72682.

Caractéristiques principales :

Longueur hors-tout : 5,72 m ;
Largeur : 2,34 m ;
Catégorie de conception : C ;
Propulsion : un moteur HB de 80 Ch (58,8 kW) ;
Puissance autorisée : 100 kW ;
Nombre de personnes autorisées : 10 ;
Propriétaire : Club nautique « La Pelle ».

Quatre personnes sont à bord, dont trois mineurs non détenteurs du permis de plaisance, accompagnés par une stagiaire « assistant moniteur voile ». Celle-ci, âgée de 19 ans, est titulaire du permis côtier depuis le 11 juin 2013. Un des mineurs, pilote l'embarcation au moment de l'accident, est âgé de 16 ans.

LES FAITS Heures locales (UT+2)

Conditions météorologiques : vent WSW force 2, mer 2 (mer belle), visibilité 13 milles (source : SITREP CROSS La Garde).

Le **vendredi 23 août 2013** vers **17h00**, le *NIDAGAS III*, qui a quitté le port de plaisance de la Pointe Rouge en début d'après-midi, pratique le wakeboard (planche de type skate ou surf tractée) entre amis.

Après les cours de formation, vers **17h45** *LA PELLE ADMIRAL 2* quitte la base nautique. Cette sortie en mer autorisée par le responsable de la base nautique a un objectif de formation des trois élèves aux manœuvres d'homme à la mer.

Vers **18h00**, les deux semi-rigides se retrouvent dans la même zone. Le *NIDAGAS III* cesse son activité de wakeboard et décide de se rapprocher du *LA PELLE ADMIRAL 2* afin de signaler à l'équipage qu'il navigue dangereusement.

Après l'entraînement de récupération d'un homme à la mer, chaque stagiaire aurait piloté le navire pendant cinq bonnes minutes.

La collision a lieu vers **18h15** pendant la séance de pilotage du dernier élève de *LA PELLE ADMIRAL 2*, alors que l'embarcation passe derrière la navette à passagers de la RTM (Régie des Transports Marseillais) pour prendre à titre de jeu la deuxième vague d'étrave.

Le *NIDAGAS III* est abordé sur bâbord par *LA PELLE ADMIRAL 2*. Deux passagères du *NIDAGAS III* sont blessées.

À **18h18**, un message de détresse est émis par *NIDAGAS III*, le CROSS La Garde prend la coordination des opérations.

Vers **18h46**, les deux blessées sont prises en charge par la vedette SNSM (SNS 117) qui fait route vers le port de la Pointe Rouge.

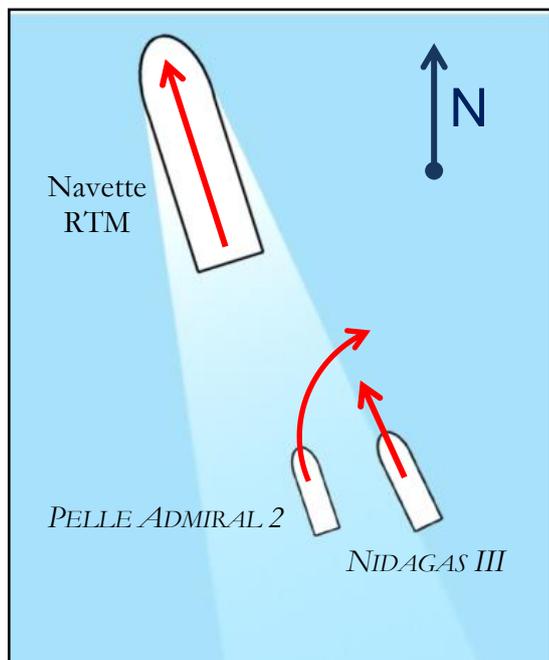
Vers **19h10**, les blessées sont prises en charge par le SAMU.

OBSERVATIONS SUR LA CINÉMATIQUE DES DEUX EMBARCATIONS

Version du *NIDAGAS III* :

Au moment de rejoindre *LA PELLE ADMIRAL 2*, les personnes à bord situent cette embarcation dans le sillage d'une navette maritime de la RTM effectuant des rotations régulières entre le port de la Pointe Rouge et le vieux Port.

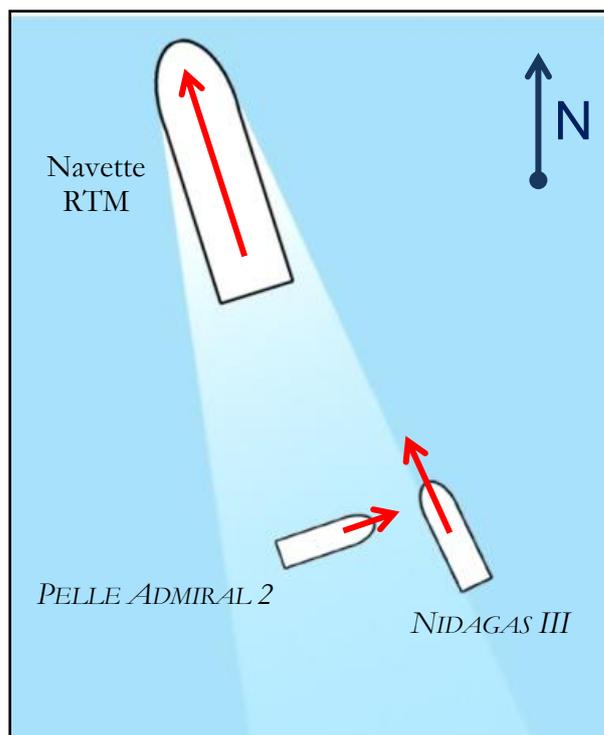
Le pilote du *NIDAGAS III* remonte vers eux par leur arrière tribord, puis se porte à leur hauteur. C'est à ce moment que *LA PELLE ADMIRAL 2* vire brusquement sur son tribord et vient le percuter sur son travers bâbord. La manœuvre décrite pour éviter l'abordage est une rapide accélération.



Ce schéma reproduit approximativement les positions et les routes suivies telles qu'elles ont été déclarées par les personnes à bord du NIDAGAS III.

Version de *LA PELLE ADMIRAL 2* :

Après avoir décidé de passer derrière la navette maritime de la RTM, une trentaine de mètres sur l'arrière afin de prendre les vagues d'étrave pour s'amuser, le pilote a diminué sa vitesse. C'est au moment de passer la deuxième vague qu'il a aperçu l'avant du *NIDAGAS III* avant de le percuter. La manœuvre décrite pour éviter l'abordage a été de débrayer.



Ce schéma reproduit approximativement les positions et les routes suivies telles qu'elles ont été déclarées par les personnes à bord du PELLE ADMIRAL 2.

Le BEAmer observe que les deux versions, quelques instants avant l'accident, diffèrent quant à la manœuvre effectuée par *LA PELLE ADMIRAL 2* avant l'abordage.

LES CONSÉQUENCES

LA PELLE ADMIRAL 2 percute le *NIDAGAS III* sur son milieu bâbord. Son étrave est passée au-dessus du plat bord de ce dernier balayant tout l'arrière bâbord du *NIDAGAS III* entre le siège du pilote et l'arceau.

Les deux passagères assises sur le côté sont percutées et éjectées dans l'eau.

Une des deux blessées décédera pendant le transport vers les urgences de l'hôpital, l'autre blessée,

après avoir passé la nuit aux urgences, est sortie avec 10 jours d'interruption temporaire de travail.

CONCLUSION

La non application des règles de la convention pour prévenir les abordages en mer, COLREG 72, est la cause principale de cet abordage et plus particulièrement les règles concernant :

- la veille,
- le risque d'abordage,
- le navire qui en rattrape un autre,
- les navires dont les routes se croisent.

ENSEIGNEMENTS

1 – 2014-E-02 : Le pilote d'une embarcation de plaisance à moteur de plus de 4,5 kW (6 ch) doit détenir le permis de plaisance prévu sauf dans le cadre de la réglementation pour la formation agréée et la conduite accompagnée.

2 – 2014-E-03 : Les responsables des clubs nautiques doivent s'assurer que le personnel d'encadrement possède les qualifications et l'expérience nécessaire pour assurer la responsabilité des activités sollicitées (recommandations FFV).

3 – 2014-E-04 : Sur la rade de Marseille, l'augmentation du trafic maritime, commerce et plaisance, ainsi que l'évolution des usages et des comportements conduisent à la multiplication des situations à risque.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42
www.beamer-france.org
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr



FRANCE
2009092411